

BUREAU VERITAS

CONSIGNE DE NAVIGABILITÉ

définie par le Secrétariat Général à l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité (voir arrêté sur les conditions de navigabilité des aéronefs civils).

MORANE-SAULNIER MS 880B - 881 - 885 - 886 - 890 - 892
APPAREILS N° 1 A 549 INCLUS

Etanchéité du fuselage à l'oxyde de carbone

Pour éviter l'introduction d'oxyde de carbone dans les cabines, mettre en place les joints, masticages, obturations, etc... prévus par le

G.E.M.S. Service Rallye n° 44 de Janvier 1966.

Ces travaux devront être réalisés à l'occasion de la prochaine GV à intervenir après parution de la présente Consigne de Navigabilité.

2.5.66

MS 880B et dérivés.

66-10-10

Date :

Matériel :

Référence :